

Extrait du procès-verbal

Séance du : 7 février 2022

1^{er} Vice-Président : M. Marco CARENZA

Rapport sur : le postulat de M. Jacques HANHART intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique »

Rapporteur : M. Michael SAUERLAENDER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le postulat de M. Jacques HANHART intitulé « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

1. renvoyer le postulat de M. le Conseiller Communal Jacques Hanhart « Pour faciliter l'installation de bornes de recharge électrique » pour étude à la Municipalité ;
2. de prier la Municipalité d'inclure les points additionnels soulevés par la commission dans cette étude.

Les conclusions du rapport de la commission sont acceptées par 67 oui et 7 abstentions.

Pour extrait conforme levé le 8 février 2022.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le 1^{er} Vice-Président :



La Secrétaire :